

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
4 NOVEMBRE 2024**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à la salle communautaire de l'Église Sainte-Élisabeth de North Hatley, à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1. Michel Desrosiers | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Carrol HALLER | 5. |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J. PELLETIER |

EST ABSENT: DAVID WILSON

FORMANT QUORUM sous la présidence de Marcella DAVIS-GERRISH, Mairesse

AUSSI PRÉSENTS : Benoit TREMBLAY, directeur général et greffier-trésorier et Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Calendrier des séances du conseil 2025
6. Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
7. Nomination des membres du comité Plan directeur

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

8. Assurance collective — Renouvellement

FINANCES ET TRÉSORERIE

9. Acceptation des comptes à payer
10. Rapports des salaires nets — 2024-10
11. Régie Intermunicipale des Eaux Massawippi — Adoption du budget 2025
12. Régie Intermunicipale du Parc régional Massawippi — Adoption du budget 2025
13. Régie des incendies Memphrémagog Est — Adoption du budget 2025
14. Régie des incendies Memphrémagog Est — Adoption des frais de service de prévention
15. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook — Adoption du budget 2025
16. Annulation et émission de cartes de crédit

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

17. Avis de réserve – octroi de mandat à la firme Cain Lamarre
18. Demande de subvention auprès du programme 4 500 bornes — 3e demande
19. Terrain 50, rue Laprise au Canton de Hatley – demande de modification au zonage

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Octroi de contrat — Entretien de la patinoire

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Règlement RU2024-01 Concernant la sécurité, la paix et l'ordre — Adoption

VARIA

22. Période de questions portant sur les sujets locaux d'intérêt public
23. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

2024-11-04.01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification du titre du point 17 comme suit : « Avis de réserve – octroi de mandat à la firme Cain Lamarre » et l'ajout du point 19 « Terrain 50, rue Laprise au Canton de Hatley – demande de modification au zonage »

2024-11-04.02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté.

2024-11-04.03 **INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

La mairesse et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- Jour du souvenir (10 novembre, 15h)
- Comité famille
- Spectacle d'humour de la Légion
- Illumination sapin de Noël (1^{er} décembre)
- Marché de Noël (7 décembre)
- Rappel de l'échéance de taxes
-
-

2024-11-04.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

2024-11-04.05 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025**

ATTENDU QU' en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 :

- | | |
|-----------------|---------------------------------------|
| 13 janvier 2025 | 4 août 2025 |
| 3 février 2025 | 8 septembre 2025 |
| 3 mars 2025 | 6 octobre 2025 |
| 7 avril 2025 | Élections municipales (pas de séance) |
| 5 mai 2025 | 1 ^{er} décembre 2025 |
| 2 juin 2025 | 17 décembre 2025 (budget) |
| 7 juillet 2025 | |

QUE les séances se tiendront les lundis et débuteront à 19 h 00 ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions du Code municipal et que le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme et patrimoine y soit également ajouté.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 21 janvier 2025 | 8 juillet 2025 |
| 18 février 2025 | 19 août 2025 |
| 18 mars 2025 | 16 septembre 2025 |
| 15 avril 2025 | 14 octobre 2025 |
| 13 mai 2025 | 25 novembre 2025 |
| 10 juin 2025 | |

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.06 **ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

CONSIDÉRANT QUE la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

- CONSIDÉRANT QUE que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;
- CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;
- CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;
- CONSIDÉRANT QU' un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser;
- CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité.

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'adopter la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité du Village de North Hatley* » jointe en annexe.

QUE la Directive de la Municipalité du Village de North Hatley remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité;
- Diffusée au personnel de la Municipalité;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.07

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ PLAN DIRECTEUR

- ATTENDU QUE la Municipalité a annoncé le 30 août dernier sa volonté de se munir d'un plan directeur pour le cœur villageois;
- ATTENDU QUE la *Ottawa Community Foundation* a annoncé son intérêt de financer le plan directeur via un donateur anonyme selon les quatre conditions suivantes :
- LA *Ottawa Community Foundation* désire connaître le prix associé à l'établissement d'un plan directeur ainsi que les résultats attendus de celui-ci;
 - LA *Ottawa Community Foundation* souhaite que la firme spécialisée retenue considère les plans stratégiques réalisés entre 2012 et 2021;
 - LA *Ottawa Community Foundation* souhaite un engagement clair du conseil à la réception du plan directeur en foi de quoi les mesures proposées dans le plan directeur final seront mises en application;
 - LA *Ottawa Community Foundation* souhaite que le plan directeur soit conçu à partir de consultations publiques reflétant la vision des résidents de North Hatley.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidature citoyens pour siéger sur deux comités distincts ayant pour objectifs les mandats suivants :

Mandat 1 : Les candidats auront pour tâche d'analyser, de réviser et de proposer les critères d'évaluation et d'établir leur pondération. La liste de 17 questions incluse à la fin de la proposition, qui était liée à la lettre d'information, est un point de départ; et

Mandat 2 : Une fois les offres reçues des entreprises candidates pour le contrat du plan directeur, les candidats seront chargés de participer à l'ouverture du processus d'appel d'offres, de les évaluer et de faire une recommandation au Conseil pour l'attribution du contrat.

MOI, MARCELLA DAVIS GERRISH, PROPOSE

QUE NATHALIE MEUNIER, SARAH SEGAL, JANE MEAGHER ET M. MARTIN TROY soient nommés sur le comité chargé du Mandat 1;

QUE MICHAEL GRAYSON, MARTIN TROY, SYLVAIN VILLENEUVE ET SOPHIE BRASIOLA soient nommés sur le comité chargé du Mandat 2.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.08

ASSURANCE COLLECTIVE — RENOUELEMENT

ATTENDU QUE le contrat d'assurances collectives de la Municipalité est venu à échéance le 1^{er} novembre 2024 ;

ATTENDU QUE le coût des assurances collectives est partagé entre la Municipalité et les employés dans une proportion de 50/50 ;

ATTENDU QUE les coûts des assurances collectives ont diminué de 3.59 % comparativement à 2024.

MOI, CARROL HALLER, PROPOSE

D'accorder le contrat d'assurances collectives de la Municipalité à la compagnie Sun Life du Canada, au coût annuel de 25 482.72 \$ taxes en sus à partager à parts égales avec les employés permanents pour un total de 12 741.36 \$ pour la Municipalité.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 55-139-98-000.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer de la Municipalité ont été vérifiés par le conseil;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 4 novembre 2024 par le Service de trésorerie, d'une somme de 148 166,17\$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

2024-11-04.10

RAPPORTS DES SALAIRES NETS — 2024-10

ÉLUS	7 278,58 \$
PERMANENTS	40 160,70 \$
SAISONNIERS	2 181,57 \$
TOTAL	49 620,85 \$

2024-11-04.11

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI — ADOPTION DU BUDGET 2025

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE la quote-part de la régie pour la Municipalité est fixée à 85 % pour les opérations et à 75 % pour le service de la dette ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget pour l'année 2025, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 066 297 \$.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2025 présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, se chiffrant à 1 066 297 \$, la quote-part de North Hatley relative aux opérations étant fixée à 310 451 \$ et la quote-part relative au capital étant fixée à 162 634 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.12

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI — ADOPTION DU BUDGET 2025

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2025 aux municipalités, ledit budget se chiffrant à un montant de 210 888.80 \$ (excluant le budget relié à la plage) et incluant la patrouille nautique.

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2025 présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi se chiffrant à 210 888.80 \$ (excluant le budget relié à la plage), la quote-part de North Hatley étant de 24 322.71 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.13

RÉGIE DES INCENDIES MEMPHRÉMAGOG EST — ADOPTION DU BUDGET 2025

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie d'incendie Memphrémagog Est sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2025, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 980 864 \$;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2025 présenté par la Régie incendie Memphrémagog Est, se chiffrant à 1 980 864 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 111 841 \$

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

2024-11-04.14

RÉGIE DES INCENDIES MEMPHRÉMAGOG EST — ADOPTION DES FRAIS DE SERVICE DE PRÉVENTION

- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2025, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 980 864 \$; incluant les frais pour les services de prévention;
- ATTENDU QUE les coûts facturés par la Régie aux municipalités recevant les services de prévention n'ont pas augmenté depuis 2019;
- ATTENDU QUE la Régie a adopté à même son budget une hausse de 10% pour couvrir la hausse des salaires et des frais d'entretien et de carburant, représentant une somme de 76 345.50 \$;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte l'augmentation des frais de services de prévention se chiffrant à 76 345, 50 \$ et la partie de la Municipalité du Village de North Hatley étant fixée à 4 847,70 \$.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.15

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK — ADOPTION DU BUDGET 2025

- ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal ;
- ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook a présenté son budget 2025, ledit budget se chiffrant à un montant de 3 570 053,44 \$;
- ATTENDU QUE la part budgétaire pour North Hatley est estimée à 24 812 \$;
- ATTENDU QUE le tarif proposé pour l'année 2025 est de 105,50 \$/tonne pour l'enfouissement et de 81 \$/tonne pour les matières compostables ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2025 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.16

ANNULATION ET ÉMISSION DE CARTES DE CRÉDIT

- ATTENDU QUE Monsieur Wade Morse est détenteur désigné d'une carte de crédit Visa Desjardins pour les besoins de la Municipalité du Village de North Hatley;
- ATTENDU la nomination de M. Jean-François Salaün à titre de coordonnateur des services techniques de la municipalité;

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley accepte les conditions de l'offre de service de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog;

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adhère au service de crédit VISA Desjardins pour l'émission, au nom de Monsieur Jean-François Salaün, Coordonnateur des services techniques, d'une carte de crédit dont la limite sera établie à 5 000\$;

QUE la carte de crédit Visa Desjardins détenue par M. Wade Morse soit révoquée;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

QUE la Mairesse, Mme Marcella Davis Gerrish et le Directeur général, M. Benoit Tremblay soient autorisés à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.17

AVIS DE RÉSERVE – OCTROI DE MANDAT À LA FIRME CAIN LAMARRE

ATTENDU QUE la Municipalité projette procéder au renouvellement de ses infrastructures de distribution d'eau potable et de collecte d'eaux usées pour le secteur ouest du Village en 2025;

ATTENDU QUE le secteur visé engendre des travaux de nature complexe compte tenu de sa situation géographique et escarpée;

ATTENDU QUE la Municipalité pourrait avoir recours à des lots actuellement vacants qui ont pour utilisation prédominante « rue, avenue et passage pour accès local » pour le passage de certains infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE ces lots sont identifiés tel que suit dans la matrice graphique :

Lot 1 : rue Lebaron, numéro 4 090 397;
Lot 2 : rue Checkerberry Hill, numéro 4 090 398;
Lot 3: rue Sampson, numéro 4 030 255; et
Lot 4: rue Rublee, numéro 4 030 212.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le Conseil donne mandat à la Firme Cain Lamarre de préparer et publier un avis de réserve des lots ci-haut mentionnés;

QUE le Directeur général et Greffier-trésorier soit mandaté pour signer les documents nécessaires le cas échéant.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.18

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME 4 500 BORNES — 3E DEMANDE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par l'achat et l'installation d'une borne de recharge sur rue sous la bannière du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'elle en fasse partie à condition d'adhérer aux règles de fonctionnement du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports, et qu'elles désirent par le partenariat en poursuivent la promotion auprès de ses citoyens et leurs clientèles respectives ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention des 4 500 bornes d'Hydro-Québec et que le projet a été retenu par cette dernière ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit devenir partenaire d'Hydro-Québec pour déployer des bornes de recharge sous la bannière du Circuit électrique ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer l'entente de contribution financière pour obtenir la subvention d'Hydro-Québec ;

MOI, MICHEL DESROSIERS, PROPOSE

QUE le conseil municipal autorise la signature des ententes de partenariat et de contribution financière avec Hydro-Québec ;

QUE le directeur général, Benoit Tremblay, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de North Hatley, l'entente de partenariat pour le déploiement des

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques et l'entente de contribution financière dans le cadre du programme de subvention des 4 500 bornes.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.19

TERRAIN 50 RUE LAPRISE AU CANTON DE HATLEY – DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du 50 chemin Laprise qui se situe dans le Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite connaître les opportunités à savoir si un garage municipal pourrait y être érigé;

ATTENDU QUE le zonage actuel ne permet pas l'installation d'un garage municipal sur ce terrain;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

DE mandater l'inspecteur municipal, Monsieur Mathieu Abran et le Directeur général, Monsieur Benoit Tremblay de procéder à une demande de modification au zonage auprès de la Municipalité du Canton de Hatley afin de permettre l'usage « services municipaux » pour les lots 4 029 634, 4 029 650 et 4 029 743.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.20

OCTROI DE CONTRAT — ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE le parc de la rivière accueille les patineurs, les hockeyeurs et autres utilisateurs de surfaces glacées durant la saison froide ;

ATTENDU QUE chaque année, la Municipalité prépare une patinoire et une aire de glace dans le parc pour le plaisir des citoyens et visiteurs ;

ATTENDU QUE des utilisateurs veulent également pouvoir marcher le long du sentier glacé dans le parc ;

ATTENDU QUE le coût d'entretien de la patinoire est partagé entre le Canton de Hatley et la Municipalité selon l'entente actuelle de loisirs ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de Tom Price.

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

QUE le contrat d'entretien de la patinoire soit octroyé à Tom Price pour la somme de 16 000 \$ avant taxes

QUE la dépense soit imputée au poste comptable 02.701.50.529.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.21

RÈGLEMENT RU2024-01 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE — ADOPTION

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

D'adopter le règlement n°RU2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-11-04.22

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS, ADRESSE. ET VILLE.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
7 OCTOBRE 2024**

INTERVENANTS	OBJETS
MICHAEL GRAYSON 1085, Massawippi	<p><i>Les questions ont été posées en anglais</i></p> <p>Q.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collecte du bac brun : raccourcir le délai de cette collecte; 2. Écocentre : Peut-on avoir accès à un écocentre plus près? 3. Tuteurs pour les arbres; 4. Inspection des bandes riveraines; 5. Proposition pour le plan directeur - zones inondables
	<p><i>Les questions ont été répondues en anglais</i></p> <p>R.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous allons vérifier la faisabilité 2. Magog démontre une ouverture pour nous. À suivre 3. Nous avons commandé des tuteurs et câbles pour assurer les nouveaux arbres dans le village. 4. Ce sujet sera ajouté sera ajouté à l'ordre du jour lors du prochain atelier 5. Les items décrits dans la résolution ne sont que des propositions.
CLAUDE GENDRON 340, rue Séguin	<p>Q.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fossés sur Rublee : il y a encore beaucoup d'eau, ce qui risque de créer d'autres problèmes; 2. Les panneaux de vitesse ne sont toujours pas installés sur la rue Sherbrooke; 3. Compteurs d'eau pour les 6 logements ou moins
	<p>R.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous allons vérifier 2. C'est prévu au calendrier des travaux publics; 3. Une rencontre sera organisée avec M. Gendron
DONALD WATT 4110, Magog	<p><i>Les questions ont été posées en anglais</i></p> <p>Q.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Est-ce qu'on paie pour la plage d'Ayer's Cliff ? 2. Sable à donner à la Municipalité 3. Plan directeur : a vu l'étude McGill (2012) et c'était une bonne idée. Il ne s'est pas impliqué dû au fait qu'il ne parle pas français
	<p><i>Les questions ont été répondues en anglais</i></p> <p>R.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Non 2. Les travaux publics iront le chercher 3. La population aura l'occasion de s'impliquer quelle que soit la langue parlée

2024-11-04.23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20H01, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités ;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE que la séance soit levée et fermée.

MARCELLA DAVIS-GERRISH
Mairesse

BENOIT TREMBLAY
Directeur général

Je, MARCELLA DAVIS-GERRISH, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.